



Centre communal d'action
sociale de Mandeuire

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le 2026-01-15
ID : 025-262503675-20260609-CA2025CCAS-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeuire – 25350

Liberté – Égalité – Fraternité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2025

Délibération N° 2026-018

Date de la convocation : 05/06/2026 – Adressée le même jour

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 9 juin
L'an deux mille vingt six
Le 9 juin 2026 à dix-huit heures
Le Conseil d'Administration du CCAS de Mandeuire s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Mme Nathalie JEANNEROT, Vice-Présidente.

Étai(en)t présent(s)

- Madame Nathalie JEANNEROT, 2^{ème} Adjointe aux Affaires Sociales, Santé, Solidarités, Membre élue,
- Madame Nadine BERGER, Conseillère Municipale Déléguée aux Affaires Sociales, Santé, Solidarités, Membre élue,
- Madame Daniela CONAT, Conseillère Municipale, Membre élue,
- Madame Marilyn PERNOT, Conseillère Municipale, Membre élue,
- Madame Angélique LOYAL-CHIAIESE, Membre nommée au titre des représentants des familles,
- Madame Mélanie DUPETIT, Membre nommée au titre des représentants des personnes handicapées,
- Madame Ludivine LEVIN, Membre nommée au titre des représentants des personnes âgées et retraitées,

Avai(en)t donné(s) procuration :

- Monsieur Stéphane PODGORA, Président, à Madame Nathalie JEANNEROT.

Étai(en)t excusé(s)

- Monsieur Fati MEHIGUENI, Membre nommé au titre des représentants dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Assistai(en)t à la séance :

- Madame Anne-Laure VERY, Directrice par intérim du CCAS
- Madame Jessica VEDOVA, Coordinatrice sociale

Nombre de membres :

En exercice : 9
Présent(s) : 7
Votant(s) : 8
Ayant donné procuration : 1
Absent(s) excusé(s) : 1

Présidente de séance :

Madame Nathalie JEANNEROT

Secrétaire de séance :

Madame VERY Anne-Laure

Approbation du Compte de Gestion

La Vice-Présidente présente au Conseil d'administration le Compte de gestion 2025 :

Après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, Le Compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et s'être prononcé sur le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

La Vice-Présidente déclare aux membres de l'Assemblée que la balance du Compte de gestion 2024 et du Budget Général M57 est identique à celle du Compte administratif 2025.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de constater pour la comptabilité du budget les identités de valeur entre les indications du compte de gestion et celles du compte administratif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après délibération et à **L'UNANIMITÉ** de ses membres, **APPROUVE** les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus,

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Président du CCAS,
Stéphane PODGORA



Transmis au représentant de l'état en Sous-Préfecture de Montbéliard le **15 JUIN 2026**
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de BESANCON.